

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 02 FEVRIER 2018 à 19 h 30

Présents : M. VANNIER Alain, M. LEMAIRE Michel, Mme COLLEMARE Françoise, M. POHER Jean-Claude, Mme HUCHER Béatrice, Mme LEBEC Sandra, Mme BECQUET Laurence, M. DIJON Michel, Mme POTTIER Morgane, Mme CARTIER Alice.

M. AUBRY donne procuration à M. POHER M. POULAIN donne procuration à M. VANNIER

Absents : M. BOURDON Claude, M. DUVEY Marc.

Rencontre avec M. DUFOURG Xavier, problème des mares :

A l'issue du projet de réhabilitation de la mare Imbourg, M. DUFOURG, exploitant agricole riverain, avait souhaité exposer ses requêtes au conseil municipal pour faciliter l'exploitation de ce champ. Il rappelle qu'il a été conciliant envers la commune et accepté diverses demandes :

- Amélioration du virage sud-est de la rue de la ferme du bois (cédée à titre gratuit une partie de sa propriété 110 m²),
- Récupération des eaux pluviales provenant des rues Taurin et de la ferme du bois qui s'accumulaient et qui gênaient la circulation, et a accepté de creuser son entrée «Est » pour la pose d'une buse et évacuer ces eaux dans sa mare privée (suite aux nombreuses pluies récentes, son hangar s'est trouvé inondé),
- Il a accepté de céder une partie de sa propriété pour l'implantation des poubelles de recyclage (aire de propreté),

Pour toutes ces raisons et en fonction des services rendus à la commune, M. DUFOURG souhaite pouvoir cultiver sans contrainte son champ et exploiter le chemin communal. Mme LEBEC Sandra demande que le conseil municipal tienne compte des efforts de M. DUFOURG et des services rendus et si techniquement la demande de celui-ci est réalisable, il n'y a pas de raisons de lui refuser.

Une réunion est prévue sur place (mare Imbourg) le mercredi 07 février à 17 heures.

DELIBERATION TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2018 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2018 :

Filière Administrative :

Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe Echelle C3	35 H 00 titulaire
Attaché (secrétaire mairie) cat. A	35 H 00 titulaire

Filière technique :

Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe Echelle C3	35 H 00 titulaire
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe Echelle C2	35 H 00 titulaire
Adjoint Technique Echelle C1	20 H 00 stagiaire
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe Echelle C2	30 H 50 titulaire

(Agent Intercommunal 6 H -IPB-) à compter du 01/09/2017

Filière sociale :

A.T.S.E.M. Principal 2 ^{ème} classe Echelle C2	35 H 00 titulaire
---	-------------------

DELIBERATION APPEL D'OFFRES RD 156 Rue Delhomme : Choix de l'entreprise :

La commune d'Harcourt s'est engagée à réaliser les travaux d'assainissement en traverse de la RD 156. Suite à la finalisation du dossier de consultation des entreprises (DCE) pour l'ensemble des travaux par l'Ingénierie 27, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 janvier dernier pour l'ouverture des plis. Le coût des travaux est estimé par Ingénierie 27 à **106 328 € HT**.

Lors de la réunion de présentation de l'analyse des offres du 02/02/2018 par Ingénierie 27, Monsieur le Maire et la Commission ont validé le classement des entreprises (5 offres reçues). Il donne lecture du rapport.

Après avoir entendu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve le choix de la commission d'Appel d'Offres,**
- **Décide d'attribuer le marché à l'entreprise LE FOLL dont le coût total des travaux s'élève à 103 135.25 € HT,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer ce marché de travaux au nom et pour le compte de la commune.**

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité en application de l'article 3 de la loi du 02/03/1982. Les travaux doivent débuter au plus tôt mi-avril et au plus tard mi-mai (durée 3 mois).

DELIBERATION POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE (convention avec l'Etat) :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est invitée à participer au projet national ACTES (Aides au Contrôle de légalité dématérialisé), dispositif de télétransmission mis en œuvre par le ministère de l'intérieur.

Les avantages attendus par la télétransmission se mesurent notamment en termes d'économies de papier et d'affranchissement postal, ainsi que des gains de temps dans l'acheminement des actes, l'archivage et les recherches documentaires. La sécurité des échanges est garantie en ce qui concerne l'identité des parties, l'intégrité des documents et leur horodatage. Enfin, l'accusé de réception de la préfecture est retourné en quelques minutes.

Il convient de choisir un opérateur de télétransmission homologué par le ministère. Le choix se porte sur BERGER LEVRAULT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- Signer la convention avec le représentant de l'Etat.
- Acquérir un certificat de signature électronique
- Signer les différents documents, avec l'opérateur de télétransmission retenu Berger Levrault, nécessaires à la télétransmission.

DELIBERATION CHOIX DU TIERS DE TELETRANSMISSION HOMOLOGUÉ PAR LE MINISTERE :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour pouvoir transmettre par voie électronique tout ou partie de ses actes soumis au contrôle de légalité, la commune doit choisir un opérateur de transmission homologué pour ACTES par le Ministère de l'intérieur.

La commune a consulté 3 sociétés pour le tiers de télétransmission. Après étude des devis, le conseil municipal porte son choix sur la société BERGER LEVRAULT d'autant plus que la commune possède déjà des logiciels de cette société.

DELIBERATION TRAVAUX S.I.E.G.E. : changement des lampes au mercure :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

- **En section d'investissement :** 1666.67 €
- **En section de fonctionnement :** 0.00 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

- **Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,**
- **L'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 2041511, pour les dépenses d'investissement (EP).**

PROPOSITIONS BUDGET PRIMITIF 2018 :

Il est fourni au conseil municipal un document de travail, le conseil municipal étudie :

- Situation au 31.12.2017,
- Le Compte Administratif 2017,
- Les propositions de dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement (devis) (dépenses investissement : devis tondeuse Honda, clôture cimetière, remplacement du générateur d'air chaud de la salle des fêtes, installation pompe à chaleur mairie, logiciel Actes, travaux assainissement en traverse RD 156, huisseries + volets à changer pour 2 classes),
- Crédits reportés BP dépenses 2017 inscrits BP 2018.

Et pour information propositions Budget CCAS 2018. Les subventions accordées aux associations seront examinées lors du prochain conseil municipal.

DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES ECOLE (Conseil Départemental + D.E.T.R.) :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été entrepris de changer annuellement des menuiseries à l'école d'Harcourt, les portes et fenêtres datant de la construction de l'école soit vers 1950. La commune a déjà procédé à cette rénovation dans trois classes et dans le réfectoire cantine. Le conseil municipal a décidé de poursuivre cette opération.

De plus suite à une commission de sécurité, Mme la Directrice a demandé la pose de portes coupe-feu et d'anti-pince doigts au niveau des portes du préau et du couloir. En conséquence, Monsieur le Maire présente plusieurs devis pour le remplacement de 4 baies vitrées + pose de 4 volets dans deux classes et de réaliser les travaux de sécurité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide de retenir le devis de la société « Thermo Acoustique » qui s'élève à la somme de 14235.36 € HT soit 17082.43 € TTC (pour deux classes), ainsi que le devis pour la fourniture et pose de portes coupe-feu et anti-pince doigts pour un montant de 3376.00 € HT soit 4051.20 € TTC.**
- **Décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental,**
- **Décide de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès de la Sous-Préfecture de Bernay,**
- **Indique que ces dépenses seront inscrites au BP 2018 en section investissement.**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 26.01.2018 :

- Vote pour l'organisation du temps scolaire pour l'année 2018-2019 (O.T.S.), le maintien des horaires actuels est adopté.
- Présentation de Marine LEVESQUE, remplaçante de Mme VAUGARNY en moyenne section jusqu'au lundi 12 mars et de M. Guillaume HERVIEU, remplaçant de Mme SCOQUART, en CE1-CE2.
- Bilan alerte incendie : problème d'alarme dans la bibliothèque
- Projet en cours : classe découverte.

COMPTE-RENDU COMMISSION « TRAVAUX » :

Commission « travaux » du 08 janvier 2018, un compte-rendu est fourni à chaque conseiller municipal.

LISTE ELECTORALE ARRÊTÉE AU 10 JANVIER 2018 :

Au 10 janvier : 297 électeurs et 320 électrices, soit un total de **617**.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait donné son accord pour l'installation provisoire (autorisation de 6 mois) d'une terrasse face au chœur de l'église accordée à M. et Mme MAMEZ (Le Comptoir de l'Arboretum). Renouvellement de 6 mois. Mme LEBEC Sandra regrette que celle-ci n'ait pas été aménagée par les propriétaires.
- Monsieur le Maire indique que le festival « Pierres en lumière » 3^{ème} édition se déroulera le samedi 19 mai prochain (voir Comité des Fêtes et le château).
- Monsieur le Maire informe d'une réunion de co-construction de projet de territoire organisée par l'Intercom de Bernay Terres de Normandie le jeudi 15 mars 2018 de 18 à 20 heures à la salle des fêtes de Brionne. Les conseillers municipaux sont invités à participer.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. Maurice GUERARD, qui annonce sa démission au sein du conseil municipal pour raisons de santé et de déménagement.

TOUR DE TABLE :

- Mme Laurence BECQUET fait part de l'inquiétude d'un administré concernant la pose de compteurs « Linky ». Monsieur le Maire indique que la commune n'a pas à donner son autorisation.

- Mme Sandra LEBEC informe qu'elle a pris connaissance du document « Portrait de Territoires » concernant l'Intercom Bernay Terres de Normandie, document très intéressant.
- Mme Alice CARTIER donne des nouvelles de la chienne American Staff qui avait été déposée au chenil des ateliers communaux. Celle-ci a trouvé quelqu'un pour adopter cet animal. Cependant celui-ci et le cabinet vétérinaire ont pris en charge les frais de vaccination, d'identification et d'évaluation comportementale. Mme CARTIER demande si la commune pourrait participer à hauteur de 140 € (stérilisation) l'équivalent de la somme attribuée au refuge S.A.R.S. à Appeville-Annebault lorsque la commune dépose un chien.
- Mme Françoise COLLEMARE fait savoir que quelques plaques du plafond de l'entrée du gîte se sont effondrées.
- Mme Morgane POTTIER fait part d'une remarque d'un administré du hameau de Beauficel concernant le manque d'illuminations de Noël.
- Michel LEMAIRE informe :
 - A l'occasion de l'inspection annuelle de la communauté de brigades de Brionne par le Chef d'escadron Madec, commandant la compagnie de gendarmerie de Bernay, le capitaine Liégeard commandant la COB de Brionne et ses personnels invitaient les élus le 23 janvier 2018 pour le bilan d'activité à la salle des fêtes de Brionne. Michel LEMAIRE a assisté à ce moment de convivialité.

Les actions menées par la gendarmerie au cours de cette année 2017, ont été détaillées (vol, alcoolémie, drogues,...), le personnel a reçu des diplômes, les nouveaux venus ont été présentés ; etc...

- Michel LEMAIRE demande l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques sur la 2^{ème} place du Clos Mallet (en face la caserne des sapeurs-pompiers).
- Il félicite les membres de la commission « illuminations » pour les décorations installées dans le village à l'occasion des fêtes de fin d'année.

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu après les vacances scolaires le **vendredi 16 mars 2018** à 19 h 30.

Séance close à 23 heures.

